

Pour les droits et la défense des libertés individuelles et collectives

Réintégration des deux postiers d'Ille et Vilaine

Le 23 décembre 2015, deux agents de la plate forme colis postal du Rheu ont reçu leur lettre de licenciement en guise d'étrennes.

« Ils n'auraient pas été assez aimables avec leurs collègues », voilà ce que leur reproche en substance la Poste après une parodie de conseil de discipline. En fait, militants CGT et SUD, ils sont les coupables désignés d'office d'une direction qui ne supporte plus l'opposition syndicale et qui veut installer la peur et la violence institutionnelle dans les services. C'est inacceptable!



Relaxe pour les 8 syndicalistes de Goodyear!

Le mardi 12 janvier 2016, le Tribunal d'Amiens a rendu son jugement concernant nos huit camarades « ex Goodyear » poursuivis par le Procureur de la République pour « séquestration ».

Le Procureur de la République a décidé de poursuivre nos huit camarades, alors même que l'entreprise avait abandonné toutes les plaintes.

Le juge vient de prendre la décision de suivre le procureur de la République en condamnant huit représentants des salariés de Goodyear à vingt-quatre mois de prison dont neuf mois fermes! Avec cinq années de mise à l'épreuve.

C'est un véritable scandale et une atteinte grave aux libertés syndicales!

Cette condamnation, une première dans l'histoire de la république, s'inscrit dans un mouvement sans répit de criminalisation de l'action syndicale, qui s'accentue jour après jour.

Après les affaires judiciaires des « cinq de Roanne », des « Cinq d'EDF-GDF », l'Inspectrice du travail à Annecy poursuivie par Téfal et condamnée, de Chartres, du Havre, de Villefranche-sur-Saône, de la Caisse d'Epargne de l'Ile de France, des salariés d'Air France mis en garde à vue, une nouvelle étape a été franchie avec ceux de Goodyear.

ON NE NOUS FERA PAS TAIRE

Le gouvernement porte une forte responsabilité dans la criminalisation de l'action syndicale. Cela confirme nos craintes depuis la promulgation de l'état d'urgence, sur le respect des libertés syndicales individuelles et collectives fondamentales.

Ce sont les fondements mêmes de notre démocratie qui sont atteints lorsque les libertés syndicales sont attaquées avec une telle violence.

Les problèmes sociaux et socié-

taux portés par la crise ont été abandonnés au jeu des tensions, des rapports de force.

Dans ce contexte, un grand nombre d'acteurs de la société civile, mobilisés pour la justice et la défense des droits, sont victimes d'une stratégie de criminalisation de leur engagement.

Certains sont sanctionnés pour avoir manifesté dans la rue. Certains sont poursuivis pour des raisons de pure opportunité, d'autres enfin sont sanctionnés pour avoir exprimé une colère sociale accumulée à force d'injustices et de déni de leurs droits à vivre dignement notamment en voulant préserver leur emploi. Ces femmes, ces hommes, se voient aujourd'hui jugés, condamnés, stigmatisés, discriminés, alors même que l'action collective et l'engagement citoyen sont plus que jamais nécessaires pour défendre notre contrat républicain, l'égalité des droits et l'intérêt général.

Exigeons des droits nouveaux !

La CGT est attachée à la justice, à l'exercice serein du droit. C'est dans cet état d'esprit qu'elle porte l'exigence d'une loi d'amnistie, à laquelle le gouvernement reste sourd, concernant les condamnations pénales, les sanctions disciplinaires et l'arrêt des poursuites en cours, en relation avec les mouvements sociaux et l'activité syndicale et revendicative, survenus après le 17 mai 2002, date d'effet de la dernière loi d'amnistie.

Cette mesure manifesterait une

volonté d'apaisement et une promesse de dialogue social serein dont notre pays a grand besoin pour affronter les défis portés par la crise.

La CGT, sur ses valeurs démocratiques, d'égalité, de fraternité et de défense des libertés individuelles et collectives, continuera d'intervenir afin que les libertés syndicales soient respectées dans toutes les entreprises du public comme du privé.

La lutte contre la criminalisation de l'action syndicale s'inscrit dans la démarche générale et continue de la CGT pour lutter contre toutes les formes de discriminations.

Nous considérons que, porter atteinte à un militant syndical, c'est porter atteinte à toute la CGT et à la liberté de tous les salariés.

Au-delà des opinions de chacun, chacune sur l'action syndicale, la liberté d'expression et la citoyenneté à l'entreprise sont des biens communs qu'il faut préserver et développer.

Ensemble, agissons pour la défense des libertés syndicales dans notre pays

- Exigeons la réintégration des deux postiers de la Poste du Rheu
- Exigeons la relaxe des huit syndicalistes de Goodyear
- Exigeons la levée de toutes les sanctions qui frappent celles et ceux qui défendent leur emploi
- Exigeons des droits nouveaux institutionnels et collectifs appuyés sur le code du travail dans chaque entreprise.

